



CHARTRE DE SAVOIR-ÊTRE

Préambule

Cette charte a pour objet de rappeler les valeurs auxquelles l'IEF est attachée ainsi que les comportements et normes éthiques de base attendus. Elle se destine à la fois aux étudiants, aux formateurs et aux salariés de l'IEF. Le présent document n'est pas exhaustif et ne peut couvrir tous les cas de figure.

Il est demandé à chaque acteur de l'IEF de prendre connaissance de cette charte, d'en apprécier le contenu et de la respecter. En cas d'interrogation sur la conduite à tenir ou de manquement constaté à ces règles, il appartient à chacun de consulter sa hiérarchie et/ou d'alerter le référent éthique via l'adresse E-mail suivante : s.mohr@institutformation.org



Respect des personnes

La première valeur entre toutes que nous souhaitons souligner est le respect des personnes. Il est primordial de respecter chaque personne dans son identité individuelle et ce, peu importe son « statut ». Cette clé de voûte va se décliner en plusieurs aspects :

- Aucune discrimination, qu'elle soit de sexe, de couleur de peau, d'âge, de handicap, de religion, etc...
- Pas de harcèlement moral ni d'intimidation et/ou de menaces.
- Harcèlement sexuel interdit.
- Violence verbale et/ou physique interdite.
- Vols et dégradations quelconques entièrement proscrits.

L'IEF ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas de vol d'objet, d'argent ou de tout autre effet personnel d'un formateur/salarié/étudiant. Il en est de la responsabilité de chacun de veiller sur son matériel. Par ailleurs, il est possible à titre exceptionnel, de confier des affaires de valeurs à l'administration du centre de formation.

Notions basiques et légales qui semblent aller de soi mais qu'il est important de rappeler. Des sanctions seront mises en place afin de garantir à tout un chacun un bien-être et un climat stable. Le respect des personnes se décline également d'autres façons :

- Une personne « manager » ou « directeur » n'a ni plus ni moins de droits personnels qu'une autre personne sous sa responsabilité.
- La communication interpersonnelle est simple et directe, non agressive mais assertive. Il n'y a pas de repli derrière des comportements de pseudo-prestance qui voudraient affirmer artificiellement un statut.
- Chacun(e) écoute les attentes de l'autre.
- La sécurité des individus est prioritaire.
- L'ergonomie des postes, l'agrément du cadre de travail est pris en compte.



Le droit à la vérité et au sens des actions

Chaque acteur de l'IEF doit pouvoir comprendre le sens de ses objectifs, de ses tâches. Il est de la responsabilité du management et des formateurs de s'en assurer dans la mesure du possible.

Chacun est en droit d'exprimer ses doutes ou son absence d'information. Il ne doit pas y avoir confusion sur une décision ou un travail à faire. Le cas échéant, des explications et clarifications doivent être fournies.

Communication directe et franche

A tous les niveaux, une communication directe, franche et claire est privilégiée. Le style est simple et le plus souvent chaleureux ou du moins convivial. D'une manière générale, se montrer souriant et avenant sera toujours un plus, pour vous-même, comme pour les autres. Nous souhaitons éviter les faux-fuyants et les insinuations. Une formulation allant droit au but et dans le respect des individus est préférée. Si vous communiquez par écrit, veillez à rester concis dans vos propos. Nous veillerons toujours à :

- Transmettre les informations utiles aux bons destinataires.
- Favoriser les échanges directs et présentsiels.
- Répondre aux demandes qui nous sont adressées et ce, dans un délai raisonnable.
- Ne pas tenir des propos nuisant à l'image de l'école dans les locaux.

De plus, le vouvoiement est de rigueur lorsqu'un étudiant s'adresse à un formateur et inversement. Manquer à cette règle pourrait passer pour de la condescendance.

L'engagement des individus

Lorsque des missions/objectifs ont été définis, et quand bien même il y aurait un éventuel désaccord, nous attendons que chacun y contribue dans son domaine. Les attitudes passives ou d'obstruction discrète ne sont pas tolérées car elles mettent en péril la réussite globale. Aux non-dits, nous privilégions encore une fois le dialogue direct. Il faut respecter les travaux confiés, ne pas en bouleverser les priorités ou ne pas les interrompre incessamment par de prétendues urgences. Ne pas confier de travaux la veille au soir pour le lendemain matin ou le vendredi soir pour le lundi matin.

Ponctualité et assiduité

Tous les acteurs de l'IEF se doivent de respecter leurs horaires. Retards et absences seront exceptionnels et notifiés au plus tôt (et si possible à l'avance) auprès de l'administration ou la Direction.

Consommation d'alcool et de substances

Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées ou d'autres substances en quantité telle que le rendement ou le jugement en est diminué. Il est également interdit dans les locaux de l'IEF de consommer, fournir ou servir des boissons alcoolisées ou d'autres substances (sauf dans le cadre d'une adaptation approuvée pour des raisons médicales) à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation de la Direction.



Reconnaissance des erreurs

Nos actions peuvent parfois nous mener à l'erreur. Ceci n'est pas dommageable, bien au contraire si nous pouvons en retenir un enseignement durable. Pour ce faire et dans un premier temps, il est attendu de chacun(e) une reconnaissance spontanée de ses erreurs. Masquer une erreur ou pire, exprimer sa mauvaise foi en la niant n'est vraiment pas une solution.

Refus de l'individualisme marqué

Au-delà des responsabilités propres à chacun(e), nous apprécions tous de pouvoir compter sur les autres lorsqu'on a besoin d'aide. Cependant, cela ne doit pas constituer une charge de travail excessive. Les comportements manifestement trop individualistes ne sont pas tolérés.

Le sens critique

Il est très appréciable de pouvoir compter sur la clairvoyance et le sens critique de chacun(e). Son expression libre est un droit mais aussi un devoir. Ceci nous permet de rester en alerte, de nous remettre en cause pour au final, améliorer nos performances.

Rapports étudiants - formateurs

Les rapports étudiants/formateurs se doivent d'être strictement professionnels et uniquement dans un cadre pédagogique. Une attitude positive l'un envers l'autre est de rigueur mais les relations amicales et affectives sont proscrites. Il est fondamental de respecter certaines barrières et de ne pas interférer dans la privée de l'un ou de l'autre. (Exemples : réseaux sociaux, téléphone, etc.)

Usage du téléphone portable pendant les cours

Afin de veiller au bon déroulement du cours, l'usage du téléphone portable est strictement interdit. Il doit être éteint et dans le sac.

NOM Prénom :

Si étudiant, indiquez la section :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Lu et approuvé